COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 28 septembre 2026

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

II – AFFAIRES GENERALES

2026 – 50 (2) : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapport au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.2541-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

La Commune d'Oberhausbergen, située dans le département du Bas-Rhin, relève du droit local d'Alsace-Moselle. Les dispositions du présent règlement sont prises en application des articles L.2541-1 et suivants du CGCT et, par renvoi de ces articles, des dispositions de droit commun applicables aux communes de ces trois départements.

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement interne du Conseil Municipal, dans le respect des principes de transparence, de pluralisme, de continuité du service public et de bonne administration communale.

Il s'impose à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes assistant aux séances.

Vu l'article L.2541-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération ;

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2026
Application agréée E-legalite.com
21_DO-067-216703439-20260928-CM2026_09_2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal d'Oberhausbergen pour la nouvelle mandature.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Bernard SAETTLER

Le Maire,

Cécile DELATTRE

Mairie d'OBERHAUSBERGEN (Bas-Rhin)

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2026
Application agréée E-legalite.com
21_DO-067-216703439-20260928-CM2026_09_2